

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 1^{ER} FEVRIER 2021

Présents : Mmes, MM. Fernand BURKHALTER, Martine PEQUIGNOT, Sébastien MANCASSOLA, Danielle BOURGON, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD, Patrick PAGLIA, Maryse GIROD, Ismaël MOUMAN, Chantal GRISIER, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT - Adjoint, Luc BERNARD, Jean-Luc PARIS, Elisabeth CARLIN, Chantal CLAUDEL, Patricia BURGUNDER, Sylvie NARDIN, Sylvie CANTI, Martial DUCASSE, Dahlila MEDDOUR, Catherine FORTES, Etienne BOURQUIN, Maryline DOUARD, Rémy ENDERLIN, Gilles LAZAR, Maryse PORTAZ, Marianne ECOFFET, Sylvie DAVAL, Rose-Anne DA COSTA, Ouari BELAOUNI, Quentin HAFEKOST - Conseillers.

Excusés : MM. Christophe GODARD, Rachid DAGHMOUMI, Patrick ADAM

Le Maire ouvre la séance qui se déroule en audioconférence et procède à l'appel nominatif de chaque Conseiller Municipal.

Fernand BURKHALTER demande quelques instants de recueillement à la mémoire de M. Jean-Pierre MICHEL.

Un bel hommage a été rendu lors de la cérémonie à l'église par plusieurs personnalités qui ont manifesté leur présence, notamment Mme Marie-Guite DUFFAY, M. Yves KRATTINGER, M. Christophe LEJEUNE, Mme Anne MERLOZ ainsi que M. le Sous-Préfet qui a clôt les interventions. Ce furent des obsèques émouvantes, Jean-Pierre MICHEL ayant été acteur de la vie locale pendant plus de quarante ans. Il est arrivé à Héricourt en 1978 pour être élu Député de la Haute-Saône puis Maire d'Héricourt – mandat qu'il a exercé pendant plus de vingt ans puisque les héricourtois lui ont renouvelé leur confiance quatre fois de suite. Il a été élu sénateur de 2004 à 2014. Il était très actif au Parlement, tant au Sénat qu'à l'Assemblée Nationale.

Jean-Pierre MICHEL était un homme politique aimé qui avait su tisser des liens étroits avec la population, bien que rien ne le disposait au départ à cet ancrage fort dans la vie héricourtoise. C'était un homme simple, honnête, parfois un peu timide mais qui aimait le contact humain. C'était quelqu'un de jovial, convivial que l'on rencontrait avec beaucoup de bonheur et de plaisir.

Nous sommes nombreux dans l'équipe municipale actuelle à l'avoir côtoyé de près, sur le plan politique évidemment mais également sur le plan privé. Son Epouse a également apporté sa touche personnelle à cette implication dans la vie héricourtoise, notamment associative. Myriam MICHEL était « son double spirituel », Jean-Pierre MICHEL était très à l'écoute de son épouse qui a su tissé des liens d'affection avec les héricourtois.

Lors de mon intervention à l'église, j'ai associé l'équipe municipale et j'ai évoqué la mémoire de M. Claude BOUCLET – ancien Directeur Général des Services avec qui il avait longtemps collaboré. J'ai également évoqué un dossier qui lui tenait beaucoup à cœur, à savoir le cœur historique d'Héricourt.

Tout le monde sait dans cette Assemblée ce qu'il a apporté à notre ville : un renouveau. Il a sorti Héricourt de l'ornière dans laquelle elle se trouvait, ornière qui s'était accentuée avec la crise du textile. Cette dernière a été surmontée par différentes actions sur les friches industrielles, le cœur de ville et la création d'équipements structurants : Commissariat de Police, la Poste, le Lycée, la Médiathèque et bien sûr l'Ecole de Musique parce que c'était un homme de culture, très attaché au cinéma en particulier. Un nouvel hommage lui sera d'ailleurs rendu avec le multiplex, équipement culturel majeur qui va voir le jour sur Héricourt.

Il aimait aussi la chanson française et les arts en général. Il présidait Culture 70 ainsi que l'Association Hospitalière Bourgogne Franche-Comté entre autres associations et conseils d'administrations.

Quand les conditions sanitaires le permettront, une cérémonie d'hommage sera organisée à La Cavalerie en accord avec la famille.

Gilles LAZAR – Conseiller Municipal d'Opposition « Héricourt en Commun » : je souhaite m'associer à cet hommage au nom de notre Groupe. Personnellement j'ai été élu pendant 10 ans sous sa mandature de Maire. Je n'ai pu que me féliciter des rapports que nous avions. C'est un homme politique qui a fait des choses importantes sur le plan national et local. Il avait le souci de rassembler toutes les forces de gauche localement et il avait également le souci de déléguer à ses adjoints. En cela c'était très appréciable.

Patrick PAGLIA – Adjoint à la Culture : je pense que je vais traduire la pensée de tous : il va falloir trouver un endroit pour honorer sa mémoire.

Le Maire : je trouve inopportun et prématuré d'évoquer cet aspect pour le moment. Bien sûr un hommage lui sera rendu par le biais d'une rue, une avenue, un bâtiment, je ne sais pas. Mais ce n'est pas le moment. Il y a un devoir de deuil et de recueillement.

Le Maire poursuit en soumettant à l'approbation des conseillers municipaux le procès-verbal de la dernière séance.

Gilles LAZAR : le groupe Héricourt en Commun n'approuvera pas le procès-verbal du dernier Conseil Municipal. Je rappelle que nous avons quitté la séance de ce conseil pour marquer notre désaccord profond avec la limitation du temps de parole à 2 minutes pour les conseillers et en réaction aux provocations de votre Adjoint à la Santé qui veut nous donner des leçons d'éducation. Nous avons pu constater qu'une fois que nous avons quitté la séance, les attaques se sont multipliées contre nous alors que nous n'avions pas la possibilité de répondre. Quel courage ! J'imagine l'ambiance des réunions de Majorité ! Des Elus que nous n'entendons jamais ou très peu retrouvent la voix en notre absence.

Votre attitude M. BURKHALTER est à comparer à celle que vous avez eue lors du dernier Conseil Communautaire à l'égard de Grégoire GILLES lorsque ce dernier a quitté la séance : déchaînement de contre-vérités et d'agressivité.

Quant à l'Adjoint à la Santé, qui commence ses déclarations par « nos amis communistes », qu'il sache bien que nous ne sommes pas dupes des méthodes utilisées pour faire peur avec le mot « communiste ». Nous, nos amis nous les choisissons. Nous ne pouvons pas être amis avec une personne qui se réclame de la Gauche et qui pendant la campagne électorale communique de fausses informations aux candidats de la Droite afin de me discréditer. Nous ne pouvons pas être amis avec un élu qui ne respecte pas ses électeurs et qui n'a pas siégé une seule fois au Conseil Communautaire pendant 6 ans et qui continue ainsi aujourd'hui. Enfin, nous ne pouvons pas être amis avec un Adjoint à la Santé si peu reconnu par ses pairs qu'il n'arrive pas à les mobiliser. Quand on veut donner des leçons, il faut être irréprochable, ce qui n'est pas le cas.

Je vous sollicite M. BURKHALTER, une fois de plus, pour que vous permettiez que ces conseils municipaux en audio-conférence puissent être suivis par le public.

Patrick ADAM – Conseiller Municipal d'Opposition « Héricourt vivante » : je ne vais pas dire « mes amis communistes » puisque ce sont loin d'être des amis. Puisqu'on m'implique, je souhaiterais dans le but de pacifier un peu les choses, que le contentieux entre M. LAZAR et M. PARCELLIER se règle entre eux et surtout ne cherchent pas à m'impliquer de manière indirecte. Les petites attaques personnelles concernant la gestion de la maison de santé : j'ai demandé où étaient passés les 40 000€ d'attribution et j'ai eu la réponse lors du dernier conseil communautaire, c'est-à-dire dans la poche de la SCI LES GRANDS PRES pour être clair. Qu'on ne vienne pas me donner des leçons d'éthique ou de déontologie cher confrère, vous être loin également vous-même d'être irréprochable.

Danielle BOURGON – Adjointe à l'Environnement : je souhaite m'adresser à M. LAZAR et à son Groupe. Lorsqu'on quitte un conseil municipal en pleine discussion, excusez-moi mais c'est un aveu de faiblesse.

Gilles LAZAR : non c'est un geste politique.

Sylvie DAVAL – Conseillère Municipale d'Opposition « Héricourt en Commun » : je souhaite compléter les propos de Gilles LAZAR. Je reviens sur des paroles qui ont été dites après notre départ :

Fernand BURKHALTER : vous aviez normalement raccroché. Où avez-vous entendu ces paroles ?

Sylvie DAVAL : je reviens sur des paroles qui ont été dites après notre départ : pouvez-vous me dire quel lien j'ai avec la question de M. PAGLIA ? Je me permets de demander à Mme GRISIER de quoi je me mêle et surtout concernant la remarque du « faux prétexte ». Je ne me suis jamais permise de faire des remarques sur les absences des uns et des autres. Je vous rappelle que j'ai presque toujours été présente et si je suis absente c'est pour une bonne raison. Surtout je n'ai pas à me justifier ce qui n'est certainement pas le cas de certains élus absents régulièrement.

Je reviens sur la remarque de M. BURKHALTER. La Commission d'Appel d'Offres concernait les travaux pour l'alimentation d'eau avec Montbéliard et je vous rappelle également que lors des commissions il n'y a pas de vote. La prochaine fois que mon nom sera cité pour quelque chose de vraiment complètement absurde, je vous préviens je porterai plainte pour diffamation.

Chantal GRISIER – Adjointe au Sport : je ne me rappelle pas avoir dit quelque chose ce jour là !

Sylvie DAVAL : pour répondre à Mme GRISIER, tout est écrit dans le compte-rendu du Conseil Municipal !
« Chantal GRISIER – Adjointe au Sport : il y a eu la commission des finances la semaine dernière. Mme DAVAL a demandé qu'elle ait lieu en présentiel. Mme PEQUIGNOT et la Directrice Générale des Services ont accepté,

mais finalement Mme DAVAL a indiqué qu'elle ne pouvait être présente car retenue par une autre obligation. C'est donc un faux prétexte. » . Je le répète, si je suis absente c'est pour une bonne raison. Je n'ai pas à justifier à Mme GRISIER quoique ce soit, j'ai eu une discussion avec Mme PEQUIGNOT et cela me suffit largement.

Le Maire : il n'y a rien d'insultant dans les propos de Mme GRISIER.

Sylvie DAVAL : franchement c'est vraiment désolant. Nous ne disons rien et nous subissons des attaques personnelles.

Le procès-verbal est adopté à la majorité, compte tenu du vote contre du groupe d'opposition « Héricourt en Commun ».

- **RAPPORT N°2 : Mise en place de liaisons douces sur la Ville d'Héricourt – Approbation du schéma de principe**

Danielle BOURGON – Adjointe à l'Environnement et au Développement Durable expose que dès 2017, la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt a engagé l'élaboration d'un schéma de voies cyclables à l'échelle du territoire communautaire auquel la Ville d'Héricourt s'est naturellement associée.

De nombreux aménagements, très appréciés par leurs utilisateurs, ont été réalisés récemment sur le territoire communal avec pour objectif de pallier la discontinuité des parcours existants tout autour de la commune mais aussi d'assurer un lien entre les pôles générateurs de mobilité et le centre ville.

En 2019, la Porte d'entrée Est, côté Belfort se dote d'une voie cyclable à double sens de circulation sur une longueur de 920 mètres et 3 mètres de large.

En 2020, une piste cyclable de 800 mètres à double sens de circulation est créée Avenue de Saint Valbert, Porte d'entrée Ouest d'Héricourt. La même année, le Parc Urbain et Naturel de la Lizaine intègre une voie cyclable traversante en cœur de ville (300 m).

Poursuivant la réflexion intra muros, la Ville ambitionne aujourd'hui de réaliser un maillage de son centre-ville par la réalisation de liaisons douces favorisant l'accès au centre-ville et à ses équipements (écoles, services publics, zones d'activités et commerciales...)

La première partie de ce plan vélo est programmée sur 2021-2022. Ces nouveaux aménagements permettront de couvrir la moitié de la Ville de pistes cyclables en site propre ou sur voirie urbaine, et reposeront sur la création d'une **dorsale structurante** qui permettra dans une première approche de relier le Faubourg de Montbéliard au Lycée Aragon.

Cette dorsale structurante a vocation à traverser toute la Ville d'Ouest en Est

Concrètement cet axe structurant débutera du Groupe Scolaire E. Grandjean, passera derrière l'ancienne filature du Moulin, enjambera la rivière de la Lizaine grâce à une nouvelle passerelle et rejoindra ainsi la rue des Prés. A cet endroit, un embranchement permettra de rejoindre le Lycée ou la piste cyclable du Parc Urbain.

Adossés à cette nouvelle passerelle, un jardin botanique et un verger conservatoire seront réalisés sur l'îlot du Breuil pour valoriser ce site vert abandonné et délaissé.

Des pistes cyclables viendront se greffer à cette dorsale structurante de façon à compléter le maillage et ainsi desservir en liaisons douces les quartiers Ouest du centre ville, direction Montbéliard comme illustré sur le plan joint:

- Avenue de Saint Valbert
- Rue de Lattre de Tassigny
- Rue du 11 Novembre
- Rue de la Tuilerie
- Rue des Polognes
- Rue Ibarroui
- Tangente rue de Prés-Halle Cerdan

La première phase de ce plan vélo (2021-2022) permettra de desservir en pistes cyclables environ la moitié de la Ville, à savoir, les quartiers de Saint-Valbert, des Dolfuss, du Faubourg de Montbéliard, Lizaine et Maunoury.

Ce schéma de principe, tel qu'il vous est proposé, constitue la première étape d'une réflexion globale qui, à terme sera complétée par le développement de pistes cyclables permettant la desserte des quartiers Est du centre ville, direction Belfort.

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver le schéma de principe de liaisons douces de tel que présenté et d'autoriser Monsieur le Maire à lancer les études nécessaires pour la dorsale structurante du Faubourg de Montbéliard au Parc Urbain..

Marianne ECOFFET – Conseillère Municipale d'Opposition « Héricourt en Commun » : la cycliste que je suis se réjouit de cet embryon de pistes cyclables. Vous connaissez mon attachement à la légalité. Lorsque je regarde l'article du Code de la Route qui définit une piste cyclable : une piste cyclable est une bande de 3 m qui doit être délimitée par un terre-plein non franchissable. Est-ce que nous nous engageons sur des réalisations de ce type là comme sur le fg de Belfort ou est-ce que nous nous engageons sur la réalisation de bandes cyclables comme sur l'avenue de St Valbert ? La précision est importante puisque lorsqu'on se lance dans la réalisation de pistes cyclables c'est l'ouvrage le plus sécurisant pour les cyclistes. Si vous annoncez qu'il n'y aura que des pistes cyclables, cela veut dire qu'il y aura à chaque fois un terre-plein non franchissable.

Fernand BURKHALTER : ce plan sera développé progressivement en 2021 et 2022 pour la première tranche, la seconde tranche se développera sur 2023/2024/2025. Il y a des rues où l'aménagement de pistes cyclables n'est pas possible car la largeur de 3 m est impossible. Il y aura une grande partie constituée de bandes intégrées en voirie urbaine. Lorsqu'un terre-plein est possible, je pense à la rue du 11 Novembre, on le fera. Compte-tenu de la configuration des rues, nous allons proposer des solutions innovantes qui seront un mixte en les pistes cyclables et les bandes cyclables. Ce qui est particulièrement innovant dans la proposition, est la dorsale centrale en site propre, donc une voie de 3 m, qui ira du faubourg der Montbéliard jusqu'à l'arrière du Lycée Aragon. Elle franchira la Lizaine par le biais d'une nouvelle passerelle plus probablement en 2022 car cela ne s'implante pas aussi facilement une passerelle. C'est d'ailleurs le seul coût propre du projet, le reste sera réalisé sur des crédits de voirie traditionnels. De cette façon nous aurons un axe complet Ouest/Est qui ira jusqu'à la gare en fin de réalisation. Il y aura probablement un peu de foncier à acquérir.

Marianne ECOFFET : est-ce que vous vous appuyez pour expérimenter les situations, sur l'expertise de la Fédération des Usagers de la Bicyclette ?

Le Maire : comme vous le savez, j'ai créé une association nationale pour l'usage du vélo, qui va réunir un certain nombre de communes notamment toutes les communes de plus de 10 000 habitants, qui a justement pour vocation d'étudier 3 choses :

1° insérer les pistes cyclables en ville et la campagne bien sûr

2° créer un marché national pour le vélo

3° fabriquer les vélos en France ; car pour la plupart ils viennent de Chine ou d'Asie et un peu d'Espagne environ 5%. La Ville qui accueille la Société en question affiche 8 000 emplois et peut-être 20 000 sur une dizaine d'années.

Je ne désespère pas qu'Héricourt accueille un jour un fabricant de vélos, que j'espère local de type Peugeot ou autre. J'y travaille à hauteur de presque 30% de mon temps quotidien.

Marianne ECOFFET : cela veut dire que l'association pour laquelle vous avez demandé une subvention l'an dernier a bien été créée ?

Le Maire : elle est en cours de création. Je ne fais pas les choses à moitié. J'ai pris l'attache d'un cabinet de communication qui va m'appuyer au plan national.

Marianne ECOFFET : nous nous éloignons un peu du projet présenté par Mme BOURGON. Je vous rappelle simplement, dans ce qu'à présenté Mme BOURGON, il est indiqué qu'il y a une piste cyclable de 800 m sur l'avenue de St Valbert. Selon le Code de la Route, ce n'est pas une piste cyclable mais une bande cyclable.

Le Maire : oui effectivement, c'est juste un problème de terminologie. Je n'ai que des compliments sur l'aménagement de l'avenue de St Valbert. Vous devriez complimenter la Municipalité qui a eu l'idée d'un axe structurant qui traversera la ville d'Est en Ouest et qui permettra de découvrir des secteurs méconnus d'Héricourt.

Marianne ECOFFET : pour l'instant nous allons nous réjouir d'un embryon de déplacements cyclistes sur un quartier extrêmement restreint de la ville, vu ce qui est montré sur le plan joint au rapport.

Fernand BURKHALTER : ne n'est absolument pas restreint puisque la moitié de la ville est desservie. Le plan aurait effectivement pu être plus lisible.

Marianne ECOFFET : si cette piste cyclable avait été présentée sur un plan de la ville, si nous aurions pu voir le projet dans son intégralité et son dimensionnement à l'échelle de la ville. Vous avez fait le choix de faire une grosse photocopie donc vous excluez de fait une partie du projet.

Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe : je trouve ces discussions fabuleuses. Nous proposons une solution innovante aux personnes désireuses de se déplacer en vélo à Héricourt, et ces mêmes personnes nous opposent le Code de la Route et d'autres textes. Devons-nous attendre 6 ans pour mettre en place ces pistes cyclables ou allons-nous avancer ? Cela devient pénible. Quoique nous fassions, on nous oppose des arguments de politique politicienne.

Le Maire : je pense qu'il faut plutôt écouter le témoignage des héricourtois qui nous font des compliments : sur le parc urbain, l'avenue de St Valbert, le faubourg de Belfort ainsi que la voie du Tram avec bientôt une jonction avec Montbéliard qui avance à grands pas.

Marianne ECOFFET : et je m'en réjouis M. le Maire.

Le Maire : je trouve que c'est un beau projet qui va structurer la ville pour les 40 années prochaines. C'est une dorsale vertueuse qui sera implantée en site propre dont les véhicules pour l'essentiel du trafic seront éliminés. Il y aura aussi des bandes en voirie urbaine mais en site autonome. C'est un projet qui arrive à point nommé, compte tenu des constructions qui vont être réalisées. Nous allons geler les terrains sur lesquels seront implantés ces axes cyclistes. La dorsale desservira 4/5^{ème} de la ville. Nous ramenons au cœur de la ville les piétons et les vélos sur des sites sécurisés et agréables avec les abords de la Lizaine ou des jardins.

Marianne ECOFFET : c'était dans notre programme M. le Maire

Fernand BURKHALTER : je n'ai rien lu de tel.

Danielle BOURGON : cela fait des années qu'on nous dit que le vélo doit être complémentaire à la voiture. Aujourd'hui avec ce projet pensé par la Municipalité, nous proposons une solution innovante. Donc arrêtez de nous opposer des règlements divers et variés. L'important est que les héricourtois sont satisfaits du travail de la Majorité municipale.

Sylvie DAVAL : je tiens à vous rappeler que vous avez prévu d'aménager un parking en plein centre ville, donc vous y ramenez la voiture. Il y a suffisamment de parkings en centre ville.

Le Maire : dites-le aux commerçants Madame. J'ai déjà 5 héricourtois qui habitent le centre ville qui m'ont demandé d'acheter une place de parking parce qu'il n'y en a pas près de leur logement. Vous souhaitez repeupler le centre ville comment Madame ? Sans voitures ? Vous êtes en pleine contradiction.

Sylvie DAVAL : si les habitants d'Héricourt utilisaient moins leur véhicule pour faire 500 ml, on gagnerait de la place. Quand on voit le centre ville comme c'est anarchique, je suis désolée. Vous êtes le premier à nous dire que vous utilisez votre voiture pour aller à la Mairie alors qu'il me semble que vous pourriez largement venir à pieds de chez vous.

Fernand BURKHALTER : vous le direz également à mon personnel municipal qui vient en voiture. Ils seront contents d'apprendre que vous leur interdisez de venir travailler en voiture.

Sylvie DAVAL : j'en ai assez que vous disiez « je vais dire à la municipalité, aux employés municipaux, que vous êtes contre ceci ou cela ». Cela commence à bien faire. Les employés municipaux savent où se garer et n'ont pas besoin d'aller au centre ville pour se garer. Je vais demander à être reçue par les employés de la Mairie et leur dire exactement ce qui se passe.

Patrick ADAM : je pointe également une certaine incompréhension vis à vis de la liste d'Héricourt en Commun, qui depuis qu'ils sont devenus des « communistes défringués » ne parlent que de vélos et de reinettes et devraient approuver de deux mains ce projet. C'est leur valeur : en Chine communiste ils sont tous ou presque en vélos. Je ne comprends pas leur position. J'émettrais une petite nuance M. le Maire par rapport à vos propos. Tous les héricourtois ne vous aiment pas et ne vous adulent pas.

Marianne ECOFFET : les premiers mots que j'ai prononcés lorsque vous m'avez donné la parole étaient « je me réjouis ». Je suis heureuse de voir que ce projet commence. Ensuite, parce que je pratique le vélo régulièrement, j'ai insisté sur le fait que les cyclistes soient en sécurité et que lorsque vous employez le terme de piste cyclable, vous leur garantissiez la sécurité parce que ce terme correspond à une définition extrêmement précise. C'est pour cela que je suis intervenue. Je vous ai demandé de préciser s'il s'agissait de pistes ou de bandes cyclables. Je le répète : lorsqu'on emploie le terme de piste cyclable, c'est uniquement l'équipement sécurisé. Si l'équipement n'est pas sécurisé avec muret, il faut utiliser le terme de bande cyclable. Je vous ai demandé simplement d'utiliser le bon vocabulaire. Je n'ai pas exigé de pistes cyclables partout dans Héricourt. Si vous faites le choix d'installer le maximum de pistes cyclables, vous faites le choix de sécuriser les cyclistes au maximum. En revanche M. le Maire, vous aurez à entendre des plaintes et des complaints des automobilistes. Je me souviens vous avoir dit en réunion de quartier, que tous les habitants des quartiers étaient des contribuables qu'ils soient automobilistes ou piétons ou en fauteuil. A un moment donné, lorsqu'on accepte l'argent de tous, on est soucieux du déplacement de tous. On arrive donc à ce moment là à un partage de la voirie.

Patrick ADAM : il y a une dernière catégorie mixte : des personnes qui se déplacent en voiture mais également en vélo.

Le Maire : il faut quand même préciser que jusqu'à nouvel ordre, la voiture est utilisée majoritairement dans nos territoires à plus de 90%. Cela ne veut pas dire qu'il ne faille rien faire. Je suis un cycliste convaincu, j'ai créé une association nationale pour les usages du vélo. Dans mon jeune temps, je me rendais au collège en vélo. J'ai aménagé la piste du Tram en espérant que les jeunes de Couthenans et bientôt de Champey puissent se rendre en site propre au collège.

Marianne ECOFFET : la rue Pierre et Marie Curie est trop dangereuse M. le Maire.

Le Maire : il y aura également une piste à cet endroit. Il y a un accès totalement sécurisé depuis Couthenans, il manque 100 m. Nous ferons les aménagements nécessaires pour un accès au collège en toute sécurité. On comptera ensuite le nombre de collégiens cyclistes. Les jeunes peuvent d'ailleurs actuellement faire à pied les 100 derniers mètres sur l'accotement.

Marianne ECOFFET : non vous n'arrivez pas au collège en site propre.

Le Maire : nous allons faire les aménagements nécessaires. Néanmoins, vous verrez que nous n'aurons pas beaucoup plus de jeunes cyclistes. Ils n'ont pas l'éducation familiale qui les incite à venir au collège en vélo. C'est un problème de société et c'est le but de mon association nationale de s'emparer de toutes ces problématiques sociétales. Adhérez à cette association : l'adhésion individuelle est possible pour 5€.

Marianne ECOFFET : cette association n'est donc pas encore créée.

Fernand BURKHALTER : elle l'est virtuellement.

Le rapport recueille l'unanimité.

- **RAPPORT N°3 : Plan Local d'Urbanisme – présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**

Le Maire expose en préambule que le PADD est constitué de deux chapitres principaux :

- l'habitat
- Le développement économique.

Le PADD est une vision intellectuelle de ce que sera l'avenir de notre territoire, que ce soit la ville centre ou de la communauté de communes du pays d'Héricourt.

Le 10 décembre 2015, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Schéma de Cohérence Territoriale.

Aujourd'hui, compte tenu de l'avancement de l'élaboration du PLUi, la procédure prévoit que le Projet d'Aménagement de Développement Durable doit être débattu dans chaque conseil municipal préalablement au débat qui aura également lieu en Conseil Communautaire.

Quatre grandes priorités de développement sont inscrites dans le PADD de la Ville d'HERICOURT et Pays d'HERICOURT.

A- AFFIRMER L'IDENTITE DE LA CCPH AU SEIN DU NORD FRANCHE-COMTE.

- Assurer la complémentarité de la ville centre et des villages.
- Renforcer le rôle structurant de la ville centre.
- Inscrire le Pays d'HERICOURT dans les pratiques des habitants du Nord Franche-Comté
- Permettre l'implantation d'équipements d'envergure métropolitains dans tous les domaines : la création du multiplexe Cinéma (7 salles), le Centre de formation des arts du cirque, la création d'un 3ème lieu des musiques actuelles illustrent cette ambition.
- Renforcer les interconnexions avec les territoires voisins : liaison en direction de BELFORT et MONTBELIARD
- Réalisation de la 2 fois 2 voies d'HERICOURT à l'échangeur A36.
- Renforcer les polarités autour de la gare d'HERICOURT idéalement connectée aux centres villes de BELFORT et MONTBELIARD.
- La connexion aux grands itinéraires cyclables de BELFORT et MONTBELIARD

B- PROMOUVOIR UNE VILLE ET UN TERRITOIRE ACTIFS ET ATTRACTIFS

a- Proposer une offre foncière et immobilière d'activités adaptée aux différents besoins des entreprises :

Créer un parc d'activités écologique et économique de vocation communautaire à métropolitaine : la " Porte Ouest du Pôle métropolitain »

Depuis les années 2000, la CCPH et la Ville d'Héricourt ont étoffé leur offre de foncier dans trois directions

- La réutilisation des friches industrielles (Hermès, A2e : 400 emplois) sur environ 3 ha 50 et le soutien à des PME intra-muros (Souhier- Fives Cinetic - Gaussin - Cotta : 360 emplois) ;
- Le développement commercial (nouvelle zone du Super U) sur 8 hectares et le déplacement de Grandes et Moyennes Surfaces au bord du faubourg de Belfort (Norma et Lidl)
- L'aménagement successif depuis 2005 des Guinottes 1, 2 et 3 sur près de 45 hectares avec 500 emplois créés.

Sur l'ensemble de ces secteurs, ce sont près de 1 200 emplois industriels créés ou consolidés ; près de 800 autres emplois ont émergé dans différents autres secteurs dont le secteur public, tertiaire ou médical.

Pour atteindre une densité et un niveau d'emploi comparable au Département de la Haute-Saône, le bassin d'emploi doit accentuer encore cet effort et se donner pour objectif d'accueillir 2 000 emplois supplémentaires.

Avec 7 000 emplois, notre bassin atteindrait le niveau moyen de la Haute-Saône qui compte 80 000 emplois salariés pour 235 000 habitants.

Sur la base de 1 000 à 1 300 emplois industriels supplémentaires dans les dix prochaines années, il faudrait disposer d'une emprise foncière supplémentaire de l'ordre de 100 hectares.

La création d'un ou plusieurs pôles de développement économique communautaire se révèle indispensable.

Il n'est pas rare aujourd'hui d'être consulté sur des emprises foncières importantes tant pour satisfaire des besoins locaux que pour l'accueil d'entreprises exogènes. Plusieurs demandes récentes portent sur des superficies comprises entre 3 hectares, 5 hectares et 15 hectares d'un seul tenant.

Le ou les pôles de développement économique doivent nécessairement être positionnés aux abords immédiats de l'axe RN 19 (2 fois 2 voies) et connectés directement à l'A36.

Les premières réflexions sur le zonage envisagé ne permettent vraisemblablement pas d'atteindre cet objectif immédiatement. Elles permettent d'envisager un premier pôle de développement économique de 40 hectares, selon une première hypothèse, ou 50 hectares selon une deuxième hypothèse.

La création de ce nouveau parc d'activité se fera en intégrant une démarche écologique et environnementale afin de proposer une offre foncière de qualité et dont l'impact sur l'environnement sera limité. Des solutions pour l'intégration paysagère et la gestion écologique du site seront donc recherchées (intégration du bâti, végétalisation des parkings, valorisation de l'entrée de la zone, gestion des eaux pluviales, adaptation de l'éclairage public, valorisation de la production d'énergies renouvelables, etc.). En tout état de cause, s'il devait y avoir atteinte à une emprise forestière, la CCPH s'engagerait à tendre à un impact écologique zéro en reboisant à titre de compensation le double de la surface impactée.

- b- Conforter l'offre foncière des zones économiques relais notamment dans les bourgs et villages.
- c- Préserver le potentiel économique urbain
- d- Œuvrer à un développement économique qualitatif et durable
- e- Soutenir l'implantation de services tertiaires aux entreprises
- f- Accompagner l'attractivité du centre ville par le renforcement de l'économie présentielle et artisanale
- g- Conforter la filière médicosociale et les équipements de santé

C- DES LOGEMENTS DANS UNE VILLE ET UN TERRITOIRE PLUS SURS

a- Proposer une offre d'habitat équilibrée diversifiée et durable

b- Assurer une croissance démographique avec des objectifs de création de logements résidentiels à HERICOURT et dans les villages

c- Améliorer la qualité des espaces publics et les sécuriser.

Après l'aménagement du parc urbain et de la place du Champ de foire, nous devons engager la requalification du cœur historique d'HERICOURT (Tour du Château et Musée Minal), relocaliser la gare routière (bus) et requalifier la Place du marché

Une dynamique résidentielle en direction des jeunes couples et des familles à HERICOURT et dans les villages.

Au cours des 20 dernières années, la dynamique démographique d'HERICOURT s'est appuyée :

- Sur la densification pour l'habitat au sein des friches industrielles et militaires
- L'accueil des jeunes couples et des familles au sein des lotissements périphériques :

La densification des friches industrielles, militaires et urbaines a permis la création de 686 logements sur 11 hectares environ soit une densité de 62 logements à l'hectare.

Cette requalification des friches industrielles de centre ville a permis d'économiser environ 68 hectares de terres agricoles et d'éviter leur artificialisation.

Les principales opérations :

Ilot de la Lizaine : 30 logements	0.20 ha
Zac de la Lizaine BRETEGNIER : 120 logements	1ha20
Quartier lycée : 70 logements	1ha20
Filature du Moulin : 55 logements	0.60 ha
Résidences du Paquis : 25 logements	0.40 ha
Ilot de la Grand Pré : 86 logements	1ha20
Quartier Maunoury : 300 logements	6ha
686 logements	11 hectares

Les lotissements résidentiels :

Par ailleurs, pour accueillir les jeunes couples et les familles, plusieurs lotissements résidentiels ont été développés : CHEMIN VERT – CHARINE – SAINT VALBERT – LA CRAIE 1 (soit 365 logements sur 52 hectares environ) et 4 lotissements à BUSSUREL (soit 65 logements sur 5 hectares).

Au total, les extensions en lotissement ont représenté une consommation foncière de 57 hectares.

Il faut y ajouter :

La remise en service d'environ 80 logements grâce aux OPAH urbaines et la création de 50 appartements neufs en accession à la propriété : rue Rochet, rue du 11 Novembre et rue Gaulier.

Le PLUI propose de répartir l'OFFRE DE LOGEMENTS de MANIERE EQUILIBREE sur l'ensemble du territoire : 865 logements seront construits sur HERICOURT, 882 logements seront construits dans les villages.

De façon plus précise :

HERICOURT : 862 logements :

- Dont 52 logements (2 ha) dans les dents creuses et en réhabilitation
- 810 logements en extension urbaine soit un besoin foncier de 54 hectares

VILLAGES ET BOURGS : 882 logements :

- Dont 258 logements dans les dents creuses
- Dont 601 en extension soit un besoin foncier de 48 hectares

Favoriser l'émergence de mobilités durables et sûres :

d- Renforcer l'intermodalité et le recours à des modes alternatifs à l'automobile.

e - Intensifier le maillage des liaisons douces

f - Mettre en œuvre le schéma cyclable et de liaisons douces du pays d'HERICOURT en direction de BELFORT et de MONTBELIARD

g-Mettre en œuvre le schéma urbain des pistes cyclables et liaisons piétonnes d'HERICOURT.

h- Réaliser d'ici 2025 une desserte cyclable et piétonne par une dorsale transversale urbaine en site dédié et sûr d'Ouest en Est du Faubourg de Montbéliard à la rue Bérégovoy en direction de la gare.

i- Cette dorsale centrale aura vocation à articuler toutes les dessertes cyclables en voirie urbaine pour connecter les principaux quartiers de la ville.

Renforcer l'offre de transport public grâce au versement mobilité des entreprises et des administrations.

Renforcer la diversité commerciale du centre ville.

Agir pour des déplacements plus sûrs et sécurisés : plan vélo, aire de covoiturage.

D- UNE VILLE ET UN TERRITOIRE ECOLOGIQUE

- a- Préserver et valoriser les ressources naturelles du territoire : je veux prioritairement pérenniser et protéger les 3 forêts urbaines d'Héricourt : le bois du Mougnot, le bois du Polygone, le bois du Mont Vaudois. Ces bois ont été retirés en 2018 de la gestion forestière. Ils ne seront plus exploités en tant que tel et seront pérenniser sur le plan paysager. J'ai dû me battre avec l'ONF pour arriver à ce résultat. Je note qu'Héricourt est entouré de massifs forestiers, le document ne le présente pas suffisamment. A l'exception de la plaine de Tavey où il y a une trouée paysagère, pratiquement toute la ville d'Héricourt est lovée dans un écrin forestier. C'est un atout très important.

1- Pérenniser les activités agricoles et sylvicoles

2- Améliorer les conditions d'accès et de dessertes

3- Soutenir une agriculture de proximité

4- Tendre à une gestion durable de la ressource en eau et sécuriser l'approvisionnement (quantité et qualité)

5- Protéger les milieux aquatiques et les zones humides : cela fait 20 ans que nous protégeons les plaines humides. Nous allons aménager un jardin botanique de 30 ares adossé

6- Poursuivre une stratégie d'amélioration de la gestion de l'assainissement

7- Tirer parti du potentiel de production d'énergies renouvelables (photovoltaïque éolien)

b- Assurer la préservation et la valorisation de la trame verte et bleue.

1- Préserver la biodiversité et la protection des sites à forte valeur écologique : parc écologique de la Lizaine, site de la promenade

2- Préserver les grands réservoirs de biodiversité identifiés dans la trame verte et bleue

3- Préserver et valoriser les espaces de nature au sein des tissus urbains ou agglomérés.

4- Valoriser les forêts urbaines, forêts du Mougnot, forêt du Polygone, forêt du Mont Vaudois.

5- Assurer le bon fonctionnement des continuités écologiques

6- Créer et protéger trois parc structurants pour une nouvelle écologie urbaine en lien avec les liaisons douces (parc écologique de la Lizaine, site de la promenade, forêt urbaine du Mougnot ;

c- Protéger les habitants face aux risques : pollutions et nuisances.

- 1- Promouvoir le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- 2- Veiller à une meilleure gestion des risques.
- 3- Limiter les impacts sonores des infrastructures de transport sur le pays d'HERICOURT.
- 4- Limiter les nuisances et pollutions générées par les activités économiques)

Chaque axe est décliné en plusieurs objectifs et sous objectifs figurant dans les documents joints en annexe et communiqués aux Elus.

Patrick ADAM : comment ne pas être d'accord avec ce que vous présentez puisque ce sont des déclarations d'intentions, un peu plus étoffées je vous le concède. Tout le monde souhaite que la ville soit prospère, qu'il y ait un équilibre harmonieux qui se fasse entre un habitat de qualité, le respect des valeurs écologiques et un développement industriel profitable à tous. Nous attendons que tout cela se mette en musique. Ce ne sont que des projections.

Le Maire : non. Le PADD est le document préalable qui sera accompagné dans les deux mois qui viennent d'un zonage pour chacun des axes. Par exemple, les 50 ha de développement économique seront situés sur le futur pôle économique de Luze.

Patrick ADAM : vous soulignez dans le rapport le vieillissement de la population. C'est important.

Fernand BURKHALTER : le vieillissement est une des causes mais c'est surtout la diminution de la natalité et le fait que les familles divorcent ou sont habitées de familles monoparentales. En 1983, lorsque je suis devenu Adjoint à l'Urbanisme, les ménages étaient composés de 3.3 personnes à Héricourt comme ailleurs. Aujourd'hui ce chiffre est de 2 personnes. Il faut donc presque le double de logements pour loger le même nombre de personnes.

Patrick ADAM : il y a une variable qui n'apparaît pas mais qui est intéressante, c'est la durée moyenne des séjours des personnes à Héricourt.

Le Maire : cela bouge. C'est l'emploi qui fixe le lieu de résidence des habitants. Tout est lié.

Patrick ADAM : c'est pourquoi il est illusoire de traiter les sujets en tranches : il y a beaucoup d'interconnexions entre tous les sujets.

Le Maire : d'où l'intérêt d'un PADD qui a une vision globale de tous ces sujets. Le document va être suivi d'un zonage sur plans. Les zones d'habitat sont connues : la Craie II, la Craie III qui sont déjà localisées, le secteur de Byans, le secteur de St Valbert où il y a déjà deux lotissements de lancés et le dernier espace que je souhaite urbaniser parce que c'est celui auquel je suis le plus attaché : le secteur du cimetière que je souhaite préserver le plus longtemps possible parce qu'il y a un bel accès paysager, un bel impact sur l'entrée d'Héricourt. C'est pour cela que j'avais proposé cet espace au cinéma qui m'a répondu négativement. Le gestionnaire préfère aller de l'autre côté pour ne pas casser ce bel impact.

Quentin HAFEKOST – Conseiller Municipal d'Opposition « Héricourt en Commun » : merci pour votre présentation courte de 16 mn, c'est une donnée importante lorsqu'on limite la parole des conseillers municipaux d'opposition à 2 minutes.

Fernand BURKHALTER : au risque de me répéter, je l'ai déjà dit et redit, j'ai mis un garde-fou dans le règlement intérieur qui peut me permettre sur des sujets subalternes de limiter la parole. Mais sur un sujet qui engage l'avenir d'Héricourt sur 10 ou 15 ans, vous avez tout le temps de paroles que vous souhaitez.

Quentin HAFEKOST : en politique il y a toujours deux choix : soit on fait avec le système soit on tente de rompre avec. C'est ce choix qui définit de quelle Gauche nous sommes. Ceci fait écho à certaines remarques que nous avons eues préalablement. Le PADD définit les orientations fondamentales du PLUi qui déterminera l'aménagement du territoire de la CCPH pour les années à venir. C'est donc une lourde responsabilité pour l'avenir et pour les générations futures. L'enjeu est de trouver un juste équilibre entre développement

économique et préservation de l'environnement. Les récents événements que nous avons vécus : canicule, inondations, météo capricieuse etc. tendent à démontrer qu'à force d'imperméabiliser nos terres, détruire nos écosystèmes, vouloir couper des arbres pour faire des parkings et j'en passe, l'aménagement du territoire doit être le plus vertueux et le plus réfléchi possible. Assez de nous bassiner avec notre soi-disant dette publique. Qu'en est-il de notre dette écologique ? Il est évident que la CCPH doit pouvoir se développer mais ce développement doit se faire de façon équilibrée et responsable.

Ce projet de PADD ne va pas dans la bonne direction pour notre Groupe. Le discours d'intentions que l'on y retrouve ne suffit pas. Nous voulons des actes. Le « en même temps macroniste » ne marche pas, tant en matière sociale qu'environnementale. Ainsi la remarque finale « s'il devait y avoir atteinte à une emprise forestière, la CCPH s'engagerait à tendre à un impact écologique zéro en reboisant à titre de compensation le double de la surface impactée » : ceci paraît irréaliste parce qu'une forêt durablement gérée ne produit pas les mêmes effets qu'une forêt artificiellement reconstituée le temps que la biodiversité retrouve sa place.

Les pistes envisagées pour prendre en compte les impacts environnementaux des industries ainsi que celles pour l'insonorisation des voies de circulation sont peu contraignantes. Elles semblent laisser au hasard les moyens d'y parvenir. On voit bien les nuisances liées à la 2/2 voies près du Chemin Vert.

Enfin, je souhaite rappeler la hiérarchie des normes en droit de l'urbanisme : en premier on trouve le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires) à l'échelon régional, le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), le PLUi, (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) puis le PADD qui donne l'orientation du PLUi. Dans le SRADDET – Acte 1 transition, on retrouve l'enjeu défini qui est de préserver la transition et la migration des espèces à l'est d'Héricourt au niveau des Guinottes III et au niveau de Luze. Je renvoie à l'acte II du PADD promouvoir l'attractivité du territoire par un développement, qui prévoit un chiffrage de 180 ha d'artificialisation des sols tout confondu, projet habitat, projet économique et équipements sur 12 ans comme indiqué dans le texte ou 15 ans comme dans le tableau page 19. Cela reviendrait dans les deux cas à une artificialisation plus importante que sur les 20 dernières années.

Le Maire : vous souhaitez habiter dans un gratte-ciel M. HAFEKOST ?

Quentin HAFEKOST : j'habite déjà dans un immeuble M. le Maire. Si on se réfère au SCOT de 2018, on voit émerger un impérieux besoin de mise à disposition d'autres frontières nouvelles d'où le pôle de développement économique de 40 à 50 ha, principalement à Luze. Là encore M. le Maire vous vendez la peau de l'ours avant de l'avoir tué. Certes le Maire de Luze est favorable mais qu'en est-il de l'adhésion des citoyens aussi bien de Luze que de la CCPH ?

Le Maire : ils ont voté pour moi aux dernières élections et c'était dans mon programme.

Quentin HAFEKOST : qu'en est-il des études d'impact sur les biotopes ? La préservation de la faune et de la flore ? L'impact d'une telle zone en matière d'inondations avec de l'autre côté une création hypothétique d'emplois ? Ce projet était dans le programme héricourtois mais pas nécessairement dans celui de Luze. A cela s'ajoute votre démonstration arithmétique qui dit que pour X m² de béton il y aura 100 emplois de créés. C'est un raisonnement plus que scabreux. Les emplois que vous revendiquez avoir créés à Héricourt sont en réalité des transferts d'emplois dans l'aire urbaine. Non seulement vous ne créez pas d'emplois mais vous créez du bitume en plus.

Le Maire : Les salariés d'HERMES et de A2E ne viennent pas de Belfort.

Quentin HAFEKOST : Dans l'acte II et l'acte III du SRADDET – conforter les coopérations et les réciprocitys entre la CCPH, Belfort et Montbéliard,

Fernand BURKHALTER : c'est mon groupe politique qui a écrit le SRADDET. Je suis en total accord avec le SRADDET.

Quentin HAFEKOST : justement, vous êtes en opposition avec ce schéma.

Le Maire : j'ai approuvé ce schéma. Ne me faites pas une leçon sur le SRADDET.

Quentin HAFEKOST : par rapport au SRADDET, il semble qu'il manque un élément majeur dans le PADD. La CCPH doit développer des synergies et mutualiser des moyens avec ses grands voisins de l'aire urbaine que

sont Belfort et Montbéliard. Notamment une analyse de l'optimisation des espaces industriels et commerciaux. Vous pourriez réaliser une étude pour voir exactement ce qu'il en est.

Le Maire : il n'y a pas d'espaces industriels disponibles.

Quentin HAFEKOST : bien sûr. Montrez-moi l'étude. Entre 2007 et 2020, plus de 300 ha d'artificialisés sur le territoire de la CCPH. Cela fait 27 ha par an. Est-ce raisonnable d'en artificialiser 100 de plus pour un très hypothétique chiffre de 2 000 emplois créés ? Nous pensons que de tels aménagements ne devraient être envisagés qu'à l'échelle du Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté. Arrêtons la mise en concurrence de nos territoires et respectons justement cet engagement du SRADDET puisque vous dites que vous l'avez voté. De même l'acte II du PADD – Promouvoir l'attractivité du territoire par un développement : la notion de porte ouest du pôle métropolitain est géographiquement correcte, on ne le conteste pas. Mais cette porte a-t-elle un sens étant donné que cette porte ne permet pas d'accéder à d'autres lieux de vie ou de consommation ? Notamment à Héricourt avec un cœur de ville centre « en infarctus volontaire », on ne peut pas parler autrement, puisque vous privilégiez la nécrose par les périphéries avec votre projet de cinéma et de scène musicale à l'extérieur du centre ville.

Fernand BURKHALTER : abrégez quand même, j'ai parlé 16 minutes je ne voudrais pas que vous parliez 20 minutes, surtout pour dire pas mal de bêtises.

Quentin HAFEKOST : c'est un beau respect de la liberté de paroles et de la démocratie de dire que mes propos sont des bêtises.

Le Maire : vous essayez de me mettre en contradiction avec le SRADDET alors que c'est nous qui l'avons voté et pas vous qui êtes dans l'opposition communiste à la Région. Enfin vous n'y êtes même pas puisque vous n'avez pas d'Elu.

Quentin HAFEKOST : pour conclure, vous rendez-vous compte que l'acte II et l'acte III du PADD sont contradictoires entre eux ? A cela s'ajoute vos actes et vos propos notamment le projet de Luze, couper des arbres pour installer un parking en centre ville. Vous êtes favorable et je reprends votre citation de la CCPH « à privatiser à tout va y compris la gestion des ressources naturelles ». Vos actes entrent en contradiction non seulement avec le SRADDET mais aussi avec les Accords de Paris. C'est pourquoi nous vous demandons des clarifications et des actes sur votre réelle volonté qui semble apparaître dans votre PADD, de développer notre territoire en étant en conformité avec les enjeux des Accords de Paris et du SRADDET et donc de protéger nos ressources naturelles qui sont notre bien commun.

Le Maire : je partage tout à fait cette dernière option et la mets en œuvre. C'est la différence avec vous. A votre niveau ce ne sont que des paroles, nous ce sont des actes et ce n'est pas récent. Cela fait 40 ans que nous agissons en ce sens. Nous avons été les premiers à créer des jardins familiaux et des bandes maraîchères. Aujourd'hui même l'Angleterre va développer des jardins sur les balcons. Ce qui va pousser dans les jardinières ne va pas nourrir la population. Par contre les décisions que nous avons prises il y a maintenant 40 ans de créer des jardins familiaux, c'est une protection des espaces puisqu'ils se situent en périphérie de lotissements. Je n'aurai pas l'outrecuidance de rappeler que beaucoup d'Elus communistes habitent sur un secteur de jardins qui a été détruit précédemment, avant que nous arrivions, c'est le secteur des jardins ouvriers du centre urbain, où il y a désormais beaucoup de pavillons qui accueillent Mme DAVAL, M. BELMONT entre autres. Au sens strictement urbain, il n'y a pas de jeunes couples en centre ville, parce que les jeunes couples s'installent de préférence dans les pavillons. Les appartements en centre ville c'est bien pour les personnes âgées prioritaires qui ont ainsi tous les services à leur disposition. Les jeunes aussi peuvent habiter des appartements, j'en connais d'ailleurs, et ces jeunes m'ont demandé des parkings en centre ville. Donc je les réalise.

Vous me reprochez tout : trop de béton, les lotissements dans lesquels vous habitez parce qu'il ne faudrait pas détruire la nature. Mais ce n'est pas moi qui détruit la nature ce sont ceux qui occupent ces logements. Sinon ils devraient habiter en immeuble comme vous M. HAFEKOST, vous êtes en accord avec vos actes puisque vous habitez dans le quartier des Chenevières dans un immeuble de grande hauteur. Par contre la plupart des personnes de votre groupe ne font pas ce qu'ils préconisent. Ils habitent dans des périphéries cossues, dans des pavillons pour lesquels il a fallu construire des routes pour y accéder. Pour aller à Luze ou Couthenans il faut des routes. A Héricourt on fait moins de routes car tout de suite on est en centre ville, la longueur de voirie est moins conséquente.

Quant à l'industrie on peut la faire venir de Chine, mais là-bas ils ne sont pas très respectueux de l'environnement. Ils prennent des avions cargo ou des containers entiers très polluants, qui représentent des millions de tonnes de produits qui nous viennent de Chine. Nous sommes un grand pays respectueux de l'environnement, quand on touche un arbre on en plante deux. En Amazonie, c'est loin d'être le cas ! Si nous ne construisons plus de pavillons, il faut faire des gratte-ciels. Je ne sais pas si les habitants souhaitent y vivre.

Quentin HAFEKOST : combien y a-t-il de logements inoccupés à Héricourt M. le Maire ? Il faudrait en faire un inventaire.

Fernand BURKHALTER : Héricourt est la ville qui a le moins de logements vacants de toute la région Franche-Comté : exactement 5% contre 20% à Besançon, 12% à Belfort

Quentin HAFEKOST : combien sont salubres ?

Le Maire : il y a moins de 30 logements vacants en centre ville. Il m'en faut 860, je les mets où M. HAFEKOST ? Vous auriez géré la ville il y aurait 3 000 habitants de moins. En vous laissant faire ce que vous proposez il y aurait 3 00 habitants de moins dans les 10 ans qui viennent. Je suis pour le maintien des services publics notamment de nos écoles, de la Poste, de la Gendarmerie, du Commissariat, et de tous les services qui contribuent à la qualité de vie en ville. Si vous voulez une ville déserte, il ne faut plus faire d'étalement urbain, il ne faut plus créer de lotissements et il ne faut surtout plus créer des emplois et produire en Chine. On l'a vu avec la crise du médicament, il vaut mieux que cela soit PFIZER ou SPOUTNIK qui nous alimentent que les nôtres ! A force de ne pas produire en France nous n'avons plus les financements pour les équipes de recherches. Ce sont souvent des financements d'entreprises. Il y a la recherche publique certes, mais les financements privés sont importants. En ce qui concerne les vaccins ce sont des propositions comme les vôtres qui ont provoqué cette situation.

Quentin HAFEKOST : moi personnellement, j'ai toujours milité pour le financement de la recherche publique.

Le Maire : l'absence de médicaments est imputable à votre groupe politique. Je pense que les comportements de décroissance que vous prônez font que notre pays n'a plus les moyens de financer sa recherche fondamentale et que nos entreprises n'ont plus les moyens.

Gilles LAZAR : vous avez voté le Traité de MAASTRICHT

Le Maire : Les propositions de décroissance telles que les a présentées M. HAFEKOST freinent notre pays. Nous importons énormément dans des conditions environnementales pitoyables. Nous, nous avons toujours soutenu l'industrie alors que vous n'en voulez plus. Vous vous réfugiez sur vos vélos ou dans des véhicules SUV dans des pavillons que vous refusez aux autres. Vous avez un comportement égoïste.

Gilles LAZAR : le niveau politique a bien baissé depuis le départ de M. Jean-Michel VILLAUME.

Patrick PAGLIA – Adjoint à la Culture : peut-on mettre fin à cette querelle des Gauches et avancer ?

Fernand BURKHALTER : quoiqu'il en soit le PADD est un document qui nous engage pour 15 ans. On peut quand même discourir et ne pas traiter à la légère ces documents très importants. Quand on me dit qu'il ne faut pas de développement économique et qu'il faut faire une étude préalable, mais l'étude est faite. Il n'y a pas de terrains disponibles dans l'aire urbaine. Des entreprises viennent nous voir en nous disant que Fontaine ne peut pas les accueillir car il n'y a plus de terrain. Je leur réponds que je suis prêt à les accueillir à Héricourt. Je suis par ailleurs heureux que 22 communes sur 23 aient acté le fait que le Plan Local d'Urbanisme soit intercommunal, sinon la zone de Luze ne verrait jamais le jour si elle reposait sur la seule initiative d'une commune. C'est pour cela que les PLUi ont été mis en place par les gouvernements de Gauche et de Droite pour faire avancer les choses parce que l'industrie n'est pas en odeur de sainteté dans notre pays. Les gens préfèrent vivre à la campagne, le travail et les pollutions c'est pour les autres mais jamais chez soi. Il faut avoir une vision d'avenir et partager les nuisances, partager les inconvénients du développement et agir pour l'environnement. C'est exactement ce que ce PADD propose. Nous sommes les premiers à le faire sans aucune proposition des groupes d'oppositions successifs. Je le dis comme je le pense, parce que je les connais et les fréquente depuis longtemps.

Gilles LAZAR : n'exagérons pas, nous ne nous fréquentons pas.

Patrick ADAM : vous avez travaillé main dans la main quelque temps tout de même.

Gilles LAZAR : avec M. VILLAUME mas pas avec M. BURKHALTER.

Patrick ADAM : vous étiez côte à côte sur la photo en tout cas !

Gilles LAZAR : je connais des photos où certains sont avec des personnes d'extrême droite.

Patrick ADAM : oui j'assume M. LAZAR à votre différence. Je ne suis pas un « communiste défroqué ».tel que vous. Vous semblez avoir oublié les masses laborieuses M. LAZAR. Maintenant sur Héricourt nous avons une « boboïsation » des communistes.

Maryse PORTAZ – Conseillère Municipale d'Opposition « Héricourt en Commun » : j'ai une remarque par rapport à l'étalement urbain. Vous parlez d'attractivité. J'aimerais que vous citiez aussi les services publics restants sur Héricourt. Il me semble qu'au niveau des services publics nous sommes plutôt en diminution qu'en augmentation. Par rapport aux logements et à la population, effectivement les familles monoparentales sont en augmentation et les familles sont de plus en plus petites, donc je pense qu'il serait intéressant d'adapter les logements à ces critères là en prenant en compte également le vieillissement de la population qui aura besoin de logements adaptés.

Le Maire : c'est ce que nous faisons. Nous avons créé la résidence seniors autonomie avec 38 logements. Nous allons développer les 14 appartements d'Age et Vie ainsi que 18 pavillons seniors avec NEOLIA. Cela fait 70 logements en 3 ans. Les travaux des appartements Age et Vie commencent très prochainement. Avec le Parti Communiste, notre ville aurait perdu 3 000 habitants et l'essentiel de ses services publics. Vous n'avez pas évolué dans vos propositions.

Maryse PORTAZ : à propos des services publics, que reste-t-il à Héricourt ?

Fernand BURKHALTER : la Ville a créé 1 200 emplois industriels et 800 emplois de services publics en vingt ans. Je vous les cite : la Maison d'Accueil Spécialisée – 60 emplois, le MAS de la Forge au quartier Maunoury – 40 emplois, le Centre de Rééducation Fonctionnelle qui si on avait écouté le Parti Communiste aurait fermé – 220 emplois,

Gilles LAZAR : ce n'est pas vous qui avez créé le Centre Bretegnier.

Le Maire : si M. LAZAR, nous avons soutenu cette création, alors que votre parti l'a empêché, comme vous étiez contre la reconstruction de l'hôpital de Belfort/Montbéliard

Maryse PORTAZ : les services publics comprennent aussi les services tels que La Poste.

Le Maire : la Poste est toujours là, c'est même la plus fréquentée du département.

Maryse PORTAZ : nous avons participé aux manifestations pour le maintien de La Poste à Héricourt ainsi que du Commissariat.

Le Maire : vous avez tout fait pour empêcher la construction de l'hôpital de Trévenans.

Maryse PORTAZ : combien de lits ont été supprimés depuis la création de cet hôpital par rapport au nombre de lits qui existaient auparavant à Belfort et Montbéliard ? Demandez aux soignants sur le terrain ce qu'ils pensent de ce nouvel hôpital.

Le Maire : ils en sont très heureux. Je ne dénigrerai pas l'hôpital de Trévenans qui est un bel établissement où tout est fait dans l'intérêt du patient. Pour en revenir aux services publics, le Lycée a été créé avec 80 emplois,

Marianne ECOFFET : je reviens sur le gros document que vous nous avez transmis et plus particulièrement « assurer l'accès aux soins ». Là je me positionne en tant qu'enseignante et je tiens à attirer votre attention sur le fait que nous sommes la deuxième ville de Haute-Saône et que nous n'avons pas de point de soins pour les enfants et les adolescents de la même taille que celui qui est à Lure ou à Luxeuil ou à Gray ou à Vesoul. Nous sommes dépendants de Belfort et Montbéliard. Je regrette infiniment que nous ne disposions pas des mêmes moyens que ceux qui ont été alloués à Lure par exemple. Dans le cadre de la crise sanitaire que nous vivons, je souhaite attirer votre attention sur l'état des élèves actuellement et je pense que d'ici quelques semaines nous allons être confrontés à une demande exponentielle de rendez-vous alors qu'il n'y a pas de structure à Héricourt pour accueillir ces malheureux enfants.

Fernand BURKHALTER : ce que vous indiquez est le résultat de la politique départementale qui a créé l'hôpital départemental de Vesoul. Malheureusement, Héricourt appartient à la géographie de Belfort/Montbéliard. J'ai un accord de principe du Président du Groupe Hospitalier de Belfort /Montbéliard – Damien MESLOT, pour avoir des médecins spécialistes et toutes les consultations dès lors où cet établissement sera doté des moyens suffisants. Cela va arriver, ne désespérons pas. Je crois en la parole donnée. C'est comme en matière de transports : j'ai obtenu la confiance de tous les Elus comme Président du Syndicat Mixte des Transports Belfort/Héricourt/Montbéliard.

Marianne ECOFFET : pour en revenir aux soins pour les plus jeunes, il fut un temps alors que vous n'étiez qu'Adjoint à l'Urbanisme, au-dessus de la salle Wissang existait une antenne du CMPP à Héricourt. Elle n'existe plus.

Le Maire : soyez rassurée, elle va revenir.

Marianne ECOFFET : il y a urgence M. le Maire.

Le Maire : je partage votre opinion, il y a urgence. Je vais m'en occuper.

Patrick ADAM : je m'estime quelque peu compétent dans ce domaine. Je soulignerai qu'il y a quand même une antenne de la Maison des Adolescents qui dépend de l'hôpital de Saint Rémy. C'est vrai que cela demanderait à être développé, mais il ne faut pas non plus être dans « l'outrage langagié ». Les adolescents et les jeunes ne sont pas une génération perdue du fait du COVID. N'oublions pas que la jeunesse qui a vécu les bombardements de 1944, est celle qui a fait les 30 Glorieuses.

Il y a certes des jeunes en souffrance, il faut y répondre du mieux possible avec une très bonne articulation entre le public et le privé. J'entends souvent qu'il faut « enfler » les effectifs du public, non il faut une meilleure coordination et une meilleure fluidité dans la chaîne de soins. Après, c'est vrai que tout est déporté sur Belfort et Montbéliard comme vous l'avez indiqué, mais Héricourt n'est pas complètement dépourvue non plus. Evitons dans ce Conseil Municipal les outrances langagières

Marianne ECOFFET : la Maison des Adolescents ouvre 3 demi-journées pour des consultations. Sur Lure les possibilités de consultations sont plus nombreuses.

Maryse GIROD : la Maison des Adolescents fonctionne parfaitement bien, il y a de la place pour tous les adolescents qui ont besoin d'aide. Nous sommes une des communes qui a le moins de demandes. Peut-être pourrait-elle être sollicitée d'avantage mais un très réel service est rendu.

Le Maire : j'ajouterai que nous avons tout fait pour les accueillir.

Maryse GIROD : la Maison des Adolescents est située dans les locaux du CMP.

Sylvie DAVAL : j'ai remarqué qu'il y avait des incohérences au niveau des chiffres dans le PADD. Au départ quand ce document a été élaboré, Tavey n'était pas incluse dans Héricourt. Aujourd'hui il faut intégrer cette commune dans le projet. Concernant les dents creuses, on nous présente 30,2 ha dans un tableau et un peu plus loin on trouve 24,2 ha. Il faudrait le remettre à jour. J'ai également une remarque concernant la thématique « éviter la création de nouvelles commerciales qui participeraient à affaiblir d'avantage le centre ville ». Je reviens sur la valorisation du cadre de vie par la présentation des espaces et des paysages : on aborde là le sujet des corridors écologiques. Je suis surprise puisque vous nous indiquez que Luze et les Guinottes sont des endroits idéaux. Je me suis rapprochée du Schéma Régional de Cohérence Ecologique et j'ai découvert que les

Guinnottes font partie des milieux xériques ouverts. Luze fait également partie d'un corridor écologique régional potentiel en pins japonais. Il faut donc inscrire ces données clairement dans votre document.

Je suis également surprise quand on parle de limiter la vulnérabilité des habitants face à la pollution et aux nuisances que DERICHEBOURG ne soit pas citée. Cette entreprise provoque des nuisances sonores et pollue.

Fernand BURKHALTER : c'est exactement ce que je fais remarquer, vous voulez chasser l'industrie. Les Communistes faisaient partie de la Municipalité qui a fait venir les Ets BLUM qui étaient à Montbéliard.

Sylvie DAVAL : vous énumérez dans le PADD tout ce qui pollue et vous ne citez pas DERICHEBOURG. Pour votre information, concernant Age et Vie, les travaux ont commencé avant Noël.

Le Maire : vous ne savez pas lire un plan Mme DAVAL. Ce sont les travaux de l'immeuble de M. BENNAMANE qui ont commencé. Je vous confirme que malgré le petit panneau qui est apposé, les travaux de la résidence Age et Vie n'ont pas commencé.

Sylvie DAVAL : je voulais terminer par les volets paysagers sur les zones commerciales qui sont actés dans votre projet d'aménagement. Quand on arrive au niveau des Guinnottes, l'aménagement paysager est une catastrophe ainsi qu'au lotissement de La Craie. Je finirai par le bâtiment qui abrite le terminal de la fibre. Vous m'avez envoyé les plans de ce petit abri avec un aménagement paysager aux alentours. A ce jour, il y a juste un grillage. Je souhaite que le permis de construire soit respecté avec un véritable aménagement paysager.

Fernand BURKHALTER : Il ne faut pas confondre les 4 logements que M. BENNAMANE est en train de construire et la résidence seniors Age et Vie. Les investisseurs font confiance à Héricourt, y compris en matière d'habitat.

Sylvie DAVAL : je vous invite à lire le Schéma de Cohérence Ecologique et faire coïncider le PADD avec ce schéma.

Fernand BURKHALTER : je l'ai écrit en partie avec mon Groupe Politique donc je le connais.

Sylvie DAVAL : concernant les plans qui nous sont transmis : sur celui des pistes cyclables il n'y a pas de légende ni d'échelle sans parler des plans lors des achats ou des cessions de terrains où on ne s'y retrouve pas.

Le Maire : les rues sont à chaque fois mentionnées. Si vous connaissez Héricourt, il suffit de suivre les rues ce n'est pas compliqué. Vis-à-vis de la piste cyclable, la passerelle sera derrière l'ancienne Cours. J'ai été à plusieurs reprises ce week-end pour voir la longueur que devrait faire cette passerelle, notamment en tenant compte de la crue de la Lizaine.

Nous allons clore ce débat qui a été très long. Je pensais d'ailleurs que M. HAFEQUOST avait fait une synthèse des remarques du groupe « Héricourt en Commun », visiblement ce n'était pas le cas.

Gilles LAZAR : chaque Elu a le droit d'intervenir.

Le Maire : si le Maire présente un rapport pendant 15 minutes et qu'ensuite chacun des membres du groupe Communiste au nombre de 7 s'exprime 10 minutes cela fait 70 minutes ! Aujourd'hui nous y sommes presque. Vous monopolisez la parole et ensuite vous nous accusez d'être anti-démocrates.

Gilles LAZAR : c'est faux, c'est vous qui monopolisez la parole.

Le Maire clôt le débat qui ne fait pas l'objet d'un vote.

▪ **RAPPORT N°4 : Rapport d'activité 2019 de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt**

Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe expose que l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adresse chaque année aux Maires de chacune des communes membres, un rapport retraçant l'activité et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par les Maires aux Elus de leurs Conseils Municipaux.

Le Maire : je souhaite que les Conseillers Municipaux me donnent acte qu'ils ont bien pris connaissance de ce rapport d'activité qui bien été présenté en Conseil Municipal. Je signale au passage que les réclamations du Parti Communiste et de M. ADAM concernant les élections municipales ont été rejetées par le Tribunal Administratif. C'est donc qu'elles n'étaient pas fondées.

Gilles LAZAR : le Parti Communiste n'a fait aucune demande en son nom.

Patrick ADAM : j'ai pris acte de la décision du Tribunal Administratif. Nous n'avons pas du tout été condamnés. Je rappellerai que d'un point de vue administratif il n'y a pas de contestation de votre élection. Nonobstant, l'affaire est en cours au niveau pénal. L'autre partie de cette décision a été la condamnation à une année d'inéligibilité de Mme DORMOY la supplétive de M. LAZAR qui s'est targuée de donner des leçons d'éthique et de morale en politique.

Gilles LAZAR : Mme DORMOY n'était pas ma supplétive.

Le Maire : en tout cas vous avez eu son soutien.

Gilles LAZAR : vous avez bien eu le soutien de l'extrême droite M. BURKHALTER.

Le Maire clôt le débat et les Conseillers Municipaux à l'unanimité donnent acte de la communication du rapport d'activité 2019 de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt.

▪ **RAPPORT N°5: Acquisition de deux parcelles boisées**

Pierre-Yves SUTTER – Maire délégué de Bussurel expose que Monsieur et Madame Michel BENCETTI, demeurant 11A rue de Montbéliard à 25200 BETHONCOURT sont propriétaires de deux parcelles boisées situées lieu-dit « Coteau Au Garde à Bussurel », qu'ils souhaitent vendre.

Ces deux parcelles, cadastrées section 108A 0637 et 0638 pour une surface totale de 3 975 m², sont limitrophes de la forêt communale et ont récemment été bornées par un géomètre. Aussi, il est proposé d'acquérir ce bien au prix de 2 500 €.

Fernand BURKHALTER : La Commune entend acheter ces parcelles boisées parce que les forêts privées se découpent un peu n'importe comment. Je suis un grand protecteur de la forêt aussi je veux accroître le patrimoine forestier communal. J'annonce aujourd'hui d'ailleurs que nous allons planter 18 ha de forêt incessamment à titre de conservation préalable. Je le proposerai à un prochain conseil municipal.

Le vote est unanime.

Le Maire ajoute : je viens d'adresser une lettre au Recteur d'Académie pour avoir un renforcement des moyens de la dotation horaire du Lycée d'Héricourt. L'an dernier je vous rappelle que j'avais obtenu à la demande des enseignants, la transformation de 18 heures supplémentaires en heures définitives. Je saisi à nouveau M. le Recteur pour avoir une amélioration de cette dotation horaire notamment en direction des classes littéraires, avec les moyens qui sont ceux du Gouvernement actuellement.

Second point : je souhaite faire une communication rapide sur le déroulé des vaccinations à Héricourt et le fonctionnement du centre de vaccinations avec le concours des médecins, des infirmières, des services

municipaux, des pompiers, des secouristes ainsi que d'un certain nombre de bénévoles qui nous accompagnent. Je rends hommage aux services qui sont entièrement mobilisés sur ce sujet et qui parfois sont délocalisés pour venir prêter main-forte. Je ne demanderai aucune aide à l'Etat alors qu'on peut lui facturer des employés. Je suis conscient des difficultés de l'Etat et il est hors de question que nous lui tendions la main pour financer nos personnels. La Ville d'Héricourt et les héricourtois assument et assumeront le personnel municipal. Par contre je regrette, mais le Gouvernement n'y est pour rien car il y a une longue antériorité, je regrette l'absence de soutien à notre industrie qui produit des médicaments et le rejet industriel qui occupe les esprits. On l'a encore vu ce soir. C'est ce qui fait qu'un pays est dépourvu de vaccins. Pour produire de la recherche il faut de la production et ne pas l'importer de Chine.

Gilles LAZAR : les chercheurs partent souvent à l'étranger.

Le Maire : l'Institut Pasteur est financé essentiellement par des fonds publics mais aussi par l'industrie pharmaceutique que nous avons délocalisée en Chine parce que les gens ne veulent plus d'activités polluantes à côté de chez eux, comme d'autres dénoncent des nuisances sonores insupportables. Concernant le vaccin, je pense que les responsables ne sont pas là où on les cherche. Ils sont présents dans l'histoire de notre pays. Depuis très longtemps, des gens s'opposent, notamment des bobos de Gauche ou de Droite, à l'outil industriel.

Gilles LAZAR : comme M. François HOLLANDE.

Fernand BURKHALTER : j'ai souligné il y a un mois dans un communiqué de presse, la nécessité de trouver le juste équilibre entre la crise sanitaire et l'économie. Je vois que le Gouvernement a eu la sagesse, hier ou avant-hier, de s'exprimer dans les mêmes termes en disant qu'il fallait trouver le point d'équilibre entre la situation sanitaire et l'économie. Pour finir sur le centre de vaccination, deux lignes seront mises en service lorsque le vaccin Moderna va arroser notre territoire à partir de la semaine prochaine, plus précisément à partir de mercredi. Nous sommes encore dans la première série de vaccins.

Gilles LAZAR : demain nous commençons les secondes injections.

Le Maire : oui nous allons faire les rappels du vaccin Pfizer qui se dérouleront jusqu'au 15 mars et parallèlement il va y avoir un approvisionnement en vaccin MODERNA. Je ne connais pas les délais d'approvisionnement, j'ai déjà dit tout le mal que je pensais de l'absence de soutien à notre industrie pharmaceutique. C'est un combat permanent que je mène depuis 20 ans. Je me félicite de cette opération de vaccinations, nous y apportons tout le soutien nécessaire. Je ne veux pas incriminer le Gouvernement actuel qui vient après les gouvernements successifs qui ont laissé tomber l'industrie.

Gilles LAZAR : je voudrais féliciter Mme FERRAND qui s'occupe très bien de ce centre de vaccination. Je regrette que tous les médecins d'Héricourt ne soient pas présents pour participer à cette opération, mais je félicite en tout cas tous ceux qui y sont ainsi que les infirmiers et tous les services techniques de la Ville d'Héricourt, notamment comme je l'ai dit en Conseil Communautaire, Mme GIROD et Mme FERRAND.

Chantal GRISIER – Adjointe au Sport : nous avons appris un décès qui affecte la Ville d'Héricourt. Beaucoup de personnes connaissaient Nora ZERROUKI. Je voudrais avoir une pensée pour elle et sa famille.

Fernand BURKHALTER : dommage, vous auriez du intervenir en début de séance à ce sujet Mme GRISIER. Je l'ai bien connue et ai présenté mes condoléances au nom de l'équipe municipale.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20H00.



Le Maire